



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature

ddt-ser-bfcn@cher.gouv.fr

Bourges, le 15 octobre 2021

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Venesmes (18)

La demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales déposée par la CPV SUN 34, filiale de Luxel, est formulée dans le cadre des travaux de construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Venesmes (18).

En application du principe de participation du public, défini à l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, une consultation du public est organisée du 15/10 au 30/10/2021 inclus sur ce projet ayant une incidence sur l'environnement. Le public est invité à prendre connaissance des documents téléchargeables (dossier, avis du CSRPN, mémoire en réponse et projet d'arrêté) et à faire part de ses observations, au plus tard le 30/10/2021, par voie électronique à ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr.

Télécharger :

- Dossier de demande de dérogations
- 2 avis du CSRPN
- Mémoire en réponse aux observations du CSRPN
- Projet d'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées